

le gouvernement canadien contre l'arrangement projeté entre les Etats-Unis et Terre-Neuve ?

M. TUPPER : Le gouvernement canadien sait que le gouvernement de Terre-Neuve, lorsqu'il essayait d'obtenir le consentement de Sa Majesté à l'acte de la boîte passé par la législature de cette colonie, a formellement promis que les dispositions de cet acte ne seraient pas appliquées aux canadiens et, en l'adoptant, les représentants de cette colonie ont promis au gouvernement de Sa Majesté — et la même promesse fut aussi faite directement et formellement au gouvernement canadien — que l'acte de la boîte serait appliqué également aux habitants de Terre-Neuve et du Canada, ou que, dans son application, aucune situation privilégiée ne serait faite aux uns ou aux autres. Quant à la dernière partie de l'interpellation, je ne donnerai pas la date précise, parce que je ne sais pas au juste quand le présent gouvernement de Terre-Neuve est arrivé au pouvoir ; mais longtemps avant les négociations de MM. Bond et Blaine, ce qui est antérieur à la date à laquelle le gouvernement canadien entendit parler de ces négociations, c'est-à-dire, dans l'automne de 1890, et au commencement de cette saison, le gouvernement de Terre-Neuve abandonna entièrement la position qu'il avait prise relativement aux sujets auxquels j'ai fait allusion. On a refusé aux navires canadiens des permis aux mêmes conditions que celles accordées aux navires de Terre-Neuve ou des Etats-Unis et, au commencement de la saison, un droit de tonnage a été imposé sur les navires canadiens, tandis qu'il ne l'a pas été sur les navires des Etats-Unis.

M. LAURIER : L'honorable ministre est-il en possession de documents relatifs à ces faits ?

M. TUPPER : Oui. Tous ces faits se trouvent exposés dans les documents qui seront soumis. Ces interpellations ont été sans doute inspirées à l'honorable député par les déclarations de M. Harvey, et parce que, sur certains points, les documents que nous possédons diffèrent avec ces déclarations.

M. LAURIER : J'ai posé ma question parce qu'il est évident que de simples explications verbales ne sauraient satisfaire autant que des documents déposés devant nous.

M. TUPPER : Je l'admets, et c'est pourquoi j'ai répondu brièvement.

M. LAURIER : J'espère que les documents seront soumis à une date rapprochée.

M. TUPPER : Oui, à une date très-rapprochée.

#### RÉCIPROCITÉ AVEC LES ETATS-UNIS CONCERNANT LES DROITS D'AUTEUR.

M. BOWERS : Est-ce l'intention du gouvernement de prendre sous peu, avec les autorités américaines, quelq'un arrangement concernant les droits d'auteur ?

Sir JOHN THOMPSON : La législation du Canada accorde déjà, suivant moi, toutes les facilités désirables. Les Etats-Unis ont très-récemment formulé leur politique concernant les droits d'auteur, et nous n'avons pas lieu d'attendre un prochain changement chez eux à ce sujet.

#### EMPRUNTS A COURTE ÉCHÉANCE.

M. SUTHERLAND (pour Sir Richard Cartwright) : 1. Quel est le montant total emprunté

M. WHITE (Shelburne).

actuellement par le gouvernement pour une durée de moins de trois ans ?

2. De qui ont été faits ces emprunts, pour quelle durée et à quelles conditions ?

M. FOSTER : Le total de ces emprunts se décompose comme suit :

London Joint Stock Bank.....	\$ 973,333 33
Messrs. Hambro.....	243,333 33
Bank of British North America.....	243,333 33
Bank of British Columbia.....	243,333 33
National Discount Co.....	243,333 33
London and County Bank.....	1,216,666 67
Messrs. Raphael.....	486,666 67
National Provincial Bank of England.....	973,333 33
Messrs. Baring Bros. & Co. (Ltd).....	1,460,000 00
do Glyn, Mills, Currie & Co.....	1,460,000 00
Bank of Montreal.....	243,333 33
do do.....	1,966,666 67
Total.....	<u>\$9,753,333 32</u>

Tous ces emprunts sont à 4 pour cent pour un an, à l'exception du dernier qui est seulement pour six mois à 4½ pour cent d'intérêt.

#### JETÉE DE CACOUNA.

M. LAURIER : Le gouvernement a-t-il dépensé le subside de quinze cents piastres votées à la dernière session, pour la jetée de Cacouna, dans le comté de Témiscouata ?

1. Quel usage a-t-on fait de cette somme ?

2. Quand cette somme a-t-elle été payée par le gouvernement ?

3. A qui a-t-elle été payée ?

M. OUMET : Aucune partie de cet argent n'a encore été dépensée, et cette subvention est encore au crédit des travaux.

#### LES ESTIMATIONS.

M. FOSTER remet un message de Son Excellence le gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :

STANLEY DE PRESTON.

Le gouverneur général transmet à la chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1893, et conformément aux dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le gouverneur général recommande ce budget à la chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 14 mars 1892.

M. FOSTER : Je propose que le message de Son Excellence, avec le budget qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des subsides.

La motion est adoptée.

#### APPROFONDISSEMENT DES CANAUX.

M. DENISON : Je propose que—

Considérant que le nouveau canal des Etats-Unis, au Sault Sainte-Marie, est construit avec une profondeur de 18 pieds ; et

Considérant que ce dit pays se propose de creuser ses canaux sur les grands lacs jusqu'à une profondeur de 20 pieds ; et

Considérant que l'approfondissement projeté à déjà été mis en pratique à l'embouchure de la rivière Détroit :

Cette chambre est d'opinion qu'il est expédient que l'on donne une profondeur de 20 pieds au canal de Soulanges et aux autres canaux du Saint-Laurent.

En faisant cette motion, j'avoue que j'éprouve une certaine crainte, vu que je ne suis ni ingénieur, ni familier avec un sujet de ce genre. Toutefois, il m'a semblé, depuis quelques années, que je devais